

val de gâtine

Un nouveau directeur général des services en août

Mercredi 9 juillet, les élus étaient rassemblés dans la salle de réunion du Smited de Champdeniers dans le cadre du conseil communautaire. Jean-Pierre Rimbeau, président de la communauté de communes Val de Gâtine, a débuté la séance par la présentation d'Adrien Mazurelle qui prendra officiellement ses fonctions de directeur général des services le 26 août prochain. Il remplacera Maryse Cathelineau, qui fait valoir ses droits à la retraite.

Un chaussidou à Coulonges-sur-l'Autize. Le cabinet IGEO Vincent et l'architecte paysagiste Arnauld Delacroix ont présenté l'avant-projet de l'aménagement de voies de cheminement mixte de la ZAE de l'Avenir à Coulonges-sur-l'Autize et plus précisément les rues Gutenberg et Newton. C'est un kilomètre de voirie qui sera aménagé en chaussidou, soit une voirie partagée entre les véhicules et les deux-roues avec un cheminement piétonnier ombragé sur un côté de chaussée. Pour assurer le verdissement, de nombreux arbres, dont des fruitiers et des arbustes, seront plantés. Les élus ont approuvé les éléments présentés et vont solliciter les subventions auprès de divers organismes. L'estimatif financier global s'élève à 218.660 € HT.

Rénovation de l'école de Saint-Pardoux-Soutier. La rénovation énergétique de l'école Le Lavoir va entraîner des travaux conséquents avec notamment l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, le remplacement de menuiseries et la réfection de parois intérieures pour un montant total de 1.088.815 € hors subventions et fonds de concours de la commune. Cette dernière profitera de ce projet pour mener des actions d'embellissement, à sa charge, pour environ 120.000 €.

Projet d'agrivoltaïsme. Le bureau communautaire a voté et donné un avis favorable au pre-



Adrien Mazurelle est le futur directeur des services. (Photo NR)

mier projet d'agrivoltaïsme soumis à la communauté de communes. Il s'agit de l'installation de panneaux photovoltaïques trackers dans une parcelle agricole de 8,7 ha à Cours. Les bovins pourront continuer à paître et profiter de zones ombragées. Ne condamnant ainsi pas le sol, ce dispositif équilibré répond au souhait des élus de soutenir en Gâtine l'élevage à l'herbe. L'assemblée a validé le projet.

Hausse des frais d'actes liés à l'urbanisme. La communauté de communes traite de manière mutualisée les actes d'urbanisme sur le territoire communautaire. Il s'agit des permis de construire, des déclarations préalables ou encore des permis de démolir. Ce service essentiel et qui répond aux attentes des élus a un coût et les prestations refacturées aux communes seront augmentées de 5%.

Revalorisation du prix du foncier des zones d'activités. Il est décidé de revoir à la hausse le prix des parcelles disponibles sur les zones d'activités économiques de Montplaisir à Champdeniers et de La Chabrandière à Mazières-en Gâtine. Les nouveaux tarifs restent en deçà des prix proposés aux alentours et s'échelonnent de 10 à 12 € du mètre carré.

Prochain conseil communautaire : mardi 24 septembre 2024.